

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V 22 Vœu relatif au développement des panneaux solaires parisiens.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par M^{me} Marie-Laure HAREL et les élus du Groupe UMP relatif au développement des panneaux solaires parisiens ;

Considérant notre ambition de faire de Paris une ville modèle en matière d'écologie urbaine et de transition écologique, par la réduction de son empreinte écologique et le développement d'une économie du moindre impact sur l'environnement ;

Considérant notre ambition de transformer Paris en métropole intelligente et durable, qui implique de mettre l'innovation au service du développement durable ;

Considérant l'engagement déjà démontré par la collectivité parisienne de développer les énergies locales et renouvelables, dont celles photovoltaïques, avec notamment la mise en service en 2013 de la plus grande centrale solaire photovoltaïque de centre-ville en France sur le toit de la Halle Pajol (3 500 m² de panneaux solaires) ainsi que sur le stade Jean Bouin (2 800 m²) ;

Considérant que ces réalisations, importantes et incontestables, ont été conduites nonobstant un environnement réglementaire national qui a freiné le développement de la filière photovoltaïque sous le gouvernement de Nicolas SARKOZY ;

Considérant que le Plan Climat Energie de la Ville de Paris, dont l'actualisation a été adoptée à l'unanimité du Conseil de Paris du 11 décembre 2012, et qui a notamment pour objectif de porter à 25 % d'ici 2020 la part des énergies renouvelables et de récupération dans les consommations énergétiques du territoire ;

Considérant la priorité accordée par la Maire de Paris et son équipe à la transformation de Paris en une ville durable et intelligente ;

Sur proposition de M^{me} Célia BLAUDEL, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- les sources nouvelles d'énergie permettent de tripler la part des énergies renouvelables sur le territoire parisien d'ici dix ans,
- les énergies solaires photovoltaïque et thermique continuent d'être développées à Paris, notamment par leur diffusion sur les toits des bâtiments publics et des logements, ainsi que l'ensemble des énergies renouvelables et de récupération pouvant être valorisées sur le territoire parisien (géothermie, récupération de chaleur, etc.).